







Garderie périscolaire année 2025-26

Matin (7h30-8h20) / Midi (11h30-12h15 / 13h00-13h20) / Soir (16h30-18h00)

NOM Prénom de l'enfant //
Adresse email //
Fiche à rendre avant le premier jour de présence de l'enfant
□ Mon enfant est susceptible de participer à une garderie périscolaire (matin ou soir)
□ Mon enfant est susceptible de participer à la garderie du midi □ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les termes et conditions
Informations complémentaires :

- <u>A NOTER</u> * les journées seront facturées par la Commune (chaque mois)
 - * Depuis le 10/04/2017, modulation des tarifs en fonction des ressources des familles (produire attestation CAF si le quotient familial est inférieur à 750)
 - * Tarifs et règlement intérieur consultable sur le site internet www.lumes.fr, rubriques :

Vivre à Lumes > Cantine, garderie & accueil de loisirs > Garderie périscolaire